PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
11	1

Date de convocation
10/12/2025

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 18/12/2025

Acte affiché le : 19/12/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 décembre s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, , Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou

Suppléant présent votant : Paul Cozic

Titulaires excusés : Tugdual Braban, Renée Courtel, Catherine Boudiaf, Françoise Guillerm, Eléonore Kogler, Sandra Le Nouvel, Guillaume Robic, Patrick Urien

Suppléants présents non votants :

Suppléants excusés non votants :

Validation de la Stratégie Mobilité

1. Une démarche initiée en 2023

En 2023, la commission Mobilité a proposé l'élaboration d'une Stratégie Mobilité à l'échelle du Centre Ouest Bretagne, portée par le Pays du Centre Ouest Bretagne.

Cette proposition a été validée le 10 janvier 2024 par délibération du comité syndical du Pays, acte qui a engagé l'élaboration de la Stratégie.

Pour bénéficier d'un accompagnement dans cette élaboration, le Pays du Centre Ouest Bretagne a répondu à l'appel à partenariat du Cerema « S'organiser pour massifier la pratique du covoiturage » et a été désigné lauréat.

De plus, afin de mener cette stratégie, un poste VTA de chargé de mission Mobilité a été créé au sein du Pays COB.

Enfin, le Pays a sollicité et bénéficié d'un financement au titre du Fonds Vert.

2. Une gouvernance dédiée

La Stratégie Mobilité a relevé d'un travail collectif entre élus, techniciens et partenaires du territoire du Centre Ouest Bretagne. Afin de structurer un espace de travail, un comité de pilotage a été constitué.

Composition du Comité de pilotage :

- Président du Pays COB
- Commission Mobilité du Pays COB : 2 élus titulaires + 1 élu suppléant par EPCI
- Les présidents et vice-présidents Mobilité des intercommunalités
- Un élu complémentaire par intercommunalité
- Les partenaires : Etat, Région, Départements, Conseil de développement, Wimoov, Transdev, OuestGo, CEREMA
- Les techniciens mobilités des intercommunalités et les techniciens du Pays

Des comités techniques ont également eu lieu entre les techniciens du Pays COB et les techniciens des intercommunalités.

3. Une démarche collective et progressive

6 Comités de Pilotage ont eu lieu afin d'élaborer la stratégie mobilité du COB :

- Diagnostic : 15 octobre 2024
- Hiérarchisation des enjeux : 4 février 2025
- Orientations stratégiques : 1er avril 2025
- Pistes d'action : 10 juin 2025
- Plan d'action : 9 septembre 2025
- Finalisation du plan d'action : 25 novembre 2025

Ces comités de pilotage ont été réalisés sous forme d'ateliers ou en plénière.

4. Actions structurantes retenues pour la Stratégie Mobilité

Dans un premier temps, les actions proposées se déclinent selon les échelles de déplacement.

Ensuite, chaque proposition se décline entre les actions mutualisables, donc « mises en œuvre à l'échelle de plusieurs intercommunalités », et celles qui ont vocation à être réalisées à l'échelle d'une intercommunalité, donc « mises en œuvre à l'échelle locale ».
Les actions d'échelle locale ne sont que des pistes d'actions que peuvent déployer les EPCI Autorités organisatrices de la mobilité, complémentaires aux actions mutualisées. Ces pistes sont non exhaustives.

	Mutualisable ⬇	À l'échelle locale
REJOINDRE LES POLES EXTERIEURS ET LE POLE CENTRAL CARHAIX	**Œuvrer pour conforter et renforcer l'offre BreizhGo (TER et cars) sur le territoire**	
	Les 5 EPCI AOM du bassin de mobilité COB se coordonnent pour formaliser des propositions communes concernant la desserte BreizhGo (notamment dans le cadre du CLM) • Nouvelles lignes ou prolongement de lignes existantes ; • Correspondances ; • Politique tarifaire ; • Visibilité de l'offre et communication.	Chaque EPCI AOM formule les demandes qu'elle juge opportune pour son territoire. • Evolution des horaires de passage ; • Localisation des arrêts Organiser l'accès vers les lieux de prise en charge (gare, point d'arrêt routier) en renforçant la multimodalité de ces lieux (résorption du premier / dernier kilomètre)
REJOINDRE LES CENTRALITES DU COB	**Inciter à partager ses trajets pour rejoindre les pôles majeurs et les centralités du COB**	
	Déployer des campagnes de communication communes, à la fois pour : • Convaincre les habitants se rendant dans un pôle majeur de publier son trajet sur une plateforme de covoiturage ; • Sensibiliser les habitants pour qu'ils pensent à se tourner vers le covoiturage pour se rendre dans les pôles majeurs. Diffuser les expériences menées localement	**Développer le covoiturage de proximité** Etudier l'opportunité de déployer un service de covoiturage solidaire Signaler, identifier des stationnements en lieu de covoiturage Mettre en place des mesures d'incitation financière Déployer des animations ciblées
	Promouvoir et sécuriser l'autostop par le déploiement d'un réseau de points d'arrêt	
	Désigner un référent opérationnel dédié au pilotage et au suivi du dispositif. Piloter l'élaboration du plan d'animation, coconstruit avec les autres parties prenantes. Mutualiser et organiser la commande du matériel Prendre en charge la conception et la fourniture des supports de communication retenus Contribuer à l'élargissement du réseau sur les communes de son territoire ne faisant pas partie du dispositif	**Mettre en œuvre l'autostop** Identifier les lieux Financer les aménagements Diffuser les communications / animer localement
REJOINDRE LES CENTRALITES DU COB	**Renforcer et déployer le transport à la demande (TAD), avec possibilité d'hybridation en navettes**	
	Pérenniser les services de TAD existants et appuyer le déploiement de nouveaux services Capitaliser sur les retours d'expérience Etudier les possibilités de mutualisation et de cofinancement Appui en ingénierie **Coordonner les offres de transport à la demande** Centrale de réservation unique COB, avec numéro unique Tarifs mis en cohérence Lever les limites intercommunales : secteurs / lieux	**Pérenniser les services existants** Poursuivre la gestion des services **Adapter les transports à la demande aux besoins locaux** Modalités de fonctionnement et publics S'inscrire en complémentarité avec les lignes BreizhGo

EN PORTE A PORTE	**Développer et soutenir des services de mobilité solidaire**	
	S'engager collectivement à disposer de tarifs solidaires et les homogénéiser au niveau du COB (dont conditions) **Accompagner le déploiement de services de transport solidaire** Appui en ingénierie, co-financements	**Etudier l'opportunité de déployer des services de transport solidaire** Porté par l'EPCI ou une/des structures associatives Engager un dialogue avec les différentes associations du territoire concerné pour identifier celles en capacité de mettre en place le dispositif
EN DESSERTE FINE	**Développer l'itinérance des commerces et services, tout en confortant les centralités**	
	Accompagner les études d'opportunité Appui en ingénierie Mutualiser des études d'opportunité	**Etudier l'opportunité de déployer des services en mobilité inversée** Lancement d'un appel d'offres pour établir un diagnostic : identification des secteurs dépourvus, des offres existantes ou en projet et des besoins
	Faciliter les mobilités actives	
	Cohérence des schémas directeurs voisins Suivi de l'élaboration des schémas par le Pays COB (SCoT) Jalonnement entre territoires voisins et cohérence des projets entre les différents départements	**Stratégies locales de renforcement des mobilités actives** Schémas vélos, aménagements, mise en accessibilité des espaces publics, location de vélos... **Premier / dernier km** Rejoindre les lieux de mobilité partagée : gare, arrêts de car majeurs, aire de covoiturage...
SOLUTIONS TRANSVERSALES D'APPUI	**Déployer un aménagement du territoire qui vise favorise la proximité et facilite les alternatives à la voiture**	
	Mise en œuvre du SCoT Cohérence des politiques menées par les collectivités locales. Objectifs de proximité, multimodalité	**Elaboration des PLU** **Stratégies et démarches locales** PLH, PdMS, démarche logements...
	Renforcer l'accompagnement des publics fragiles et l'inclusivité des services	
	Soutenir la plateforme de mobilité du COB Soutien financier des 5 EPCI **S'appuyer sur la plateforme de mobilité pour accompagner les publics fragiles** Poursuivre l'accompagnement actuel et élargir les publics	Définir les lieux de permanence Orienter les publics vers la plateforme

5. Mise en œuvre

En 2024, la Région Bretagne a engagé la définition des bassins de mobilité.
Puis, en 2025, le syndicat mixte Bretagne Mobilités a été créé à l'échelle de la Région Bretagne. Il prévoit la mise en place d'un comité local de mobilité (CLM) pour chaque bassin de mobilité. Chaque CLM est chargé d'élaborer un Contrat opérationnel de mobilité.

Le Comité Local de Mobilité est composé des 5 intercommunalités autorités organisatrices de la mobilité, des 3 départements (seuls les Côtes d'Armor ont adhéré au syndicat) et de la Région.

Les contours administratifs du Pays COB coïncident avec les contours du bassin de mobilité du COB – depuis octobre 2024 - ce qui rend possible la cohérence du travail réalisé dans le cadre de la stratégie avec le futur contrat opérationnel de mobilité.

La Stratégie Mobilité alimentera la feuille de route de ce contrat opérationnel de Mobilité.
Les intercommunalités AOM restent compétentes des services à déployer sur leur territoire, en cohérence avec la stratégie commune.

Le Comité local de mobilité se basera sur cette feuille de route pour écrire le Contrat opérationnel de mobilité, et s'organisera pour la mise en œuvre des actions : priorisation, recherche et mobilisation des financements.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide la Stratégie Mobilité inter EPCI du Centre Ouest Bretagne, constituée des éléments de contexte et diagnostic, les enjeux prioritaires, les objectifs stratégiques et le plan d'actions ;
- Valide de soumettre la stratégie mobilité inter EPCI du Centre Ouest Bretagne et le plan d'actions associé au Comité Local de Mobilité dès sa mise en œuvre effective ;
- Valide les présentations stratégie mobilité inter EPCI du Centre Ouest Bretagne et le plan d'actions associé auprès des partenaires institutionnels et territoriaux pour prospecter des financements qui pourront permettre des expérimentations en lien avec les démarches identifiées.

Le Président,
Jean-Charles Lohé